

code de la spécialité : **C.M.F02.S02.03**

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

C 1101, H 1102, I 1101, I 1102, J 1103, J 1105, K 1101, K 1203, K 1204, K 1402, L 1101, L 1201, L 1202, L 1205, L 1300, L 1401, L 1402, L 1705, L 1803, N 1101, O 1201, O 1301, P 1301, O 1402, P 1500

Fiche d'identité de la spécialité: Management budgétaire

Niveau : Master.

Domaine : sciences économiques, de gestion et commerciales.

Filière : sciences de gestion.

Spécialité : Management budgétaire

1- Localisation de la formation:

Faculté: sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.

Département: sciences de gestion.

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n°: 1160 du 09 Aout 2016

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques : /

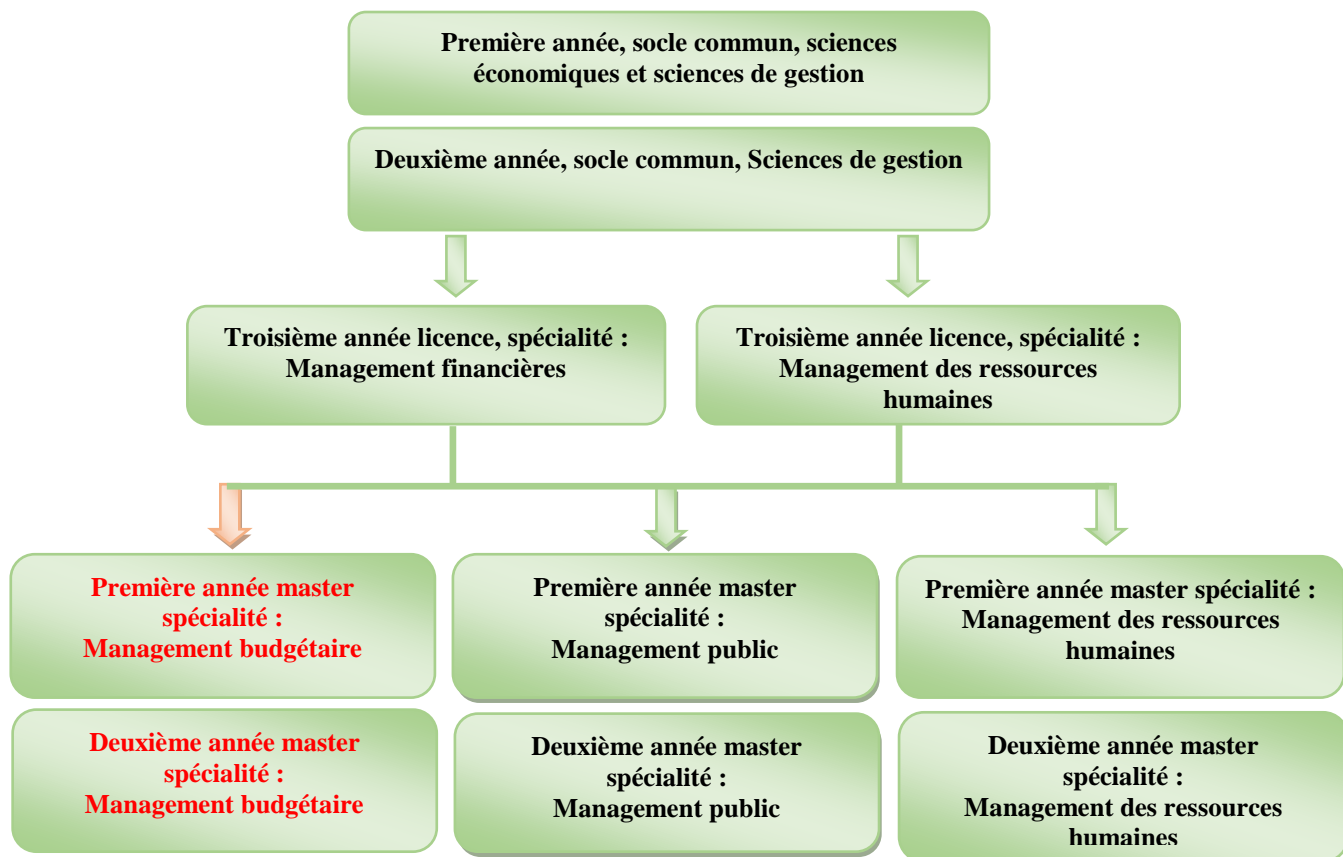
Partenaires internationaux : /

Autres établissements partenaires :

(Laboratoire de recherche, Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciencesde Gestion, Université de Batna 1)

3- Organisation générale de la formation: position du projet

Ce Graphique indique le parcours du master académique "Gestion budgétaire" dans le parcours de formation.



4- Contexte de la formation:

La formation de licence en: «gestion budgétaire » se base sur un contenu pédagogique qui permet à l'étudiant d'appréhender l'économie des finances publiques sous différents aspects – juridiques, procéduraux, En plus de comprendre comment préparer et analyser les politiques,et systèmes de finances publiques et la maîtrise des outils méthodologiques tels que les statistiques, les modèles de prévision et les techniques à utiliser dans la prospective et la prise de décision. Cette formation fournit également aux étudiants des orientations et des directives qui en plus de connaître la loi fondamentale de la fonction publique afin d'utiliser correctement les lois émises par la fonction publique de comprendre comment préparer et analyser les politiques et systèmes financiers publics, et maîtriser les outils méthodologiques tels que les statistiques, les modèles et les techniques de prévision à utiliser dans les prévisions et la prise de décision pour le bon usage des lois émises par la fonction publique.

Cette formation comprend également de nombreux sujets pédagogiques principaux tels que la gestion du budget des groupes locaux et le suivi de la gestion, et des supports pédagogiques horizontaux qui appartiennent à différents domaines de connaissances, sans négliger la question de l'intégration dans le milieu de travail en procurant une grande capacité d'adaptation pour l'étudiant aux différentes conditions de travail dans les services du budget et les services du contrôle financier.

5- Objectifs de la formation:

- Le master en sciences de gestion spécialité Gestion budgétaire est une formation à caractère académique, de sorte que l'étudiant qui obtient le master en gestion budgétaire lui permet d'approfondir ses connaissances dans

le domaine de la gestion, et Il permet également à l'étudiant d'acquérir de nouvelles compétences, en maîtrisant les outils méthodologiques qui aident à mener des recherches scientifiques.

- Il permet également à l'étudiant d'acquérir de nouvelles compétences dans le budget avec une grande efficacité dans les domaines des finances publiques, et il lui donne également l'opportunité de passer plus tard au stade du doctorat et de la recherche scientifique.
- Le master Gestion budgétaire constitue une base solide pour la recherche scientifique, à travers laquelle l'étudiant acquiert la capacité d'analyser et de comprendre en profondeur la nature du contenu de la spécialisation, et de permettre à l'étudiant d'identifier les problèmes émergents dans le domaine des finances publiques et la réforme budgétaire avec le développement des missions de l'Etat et des techniques d'intervention de l'Etat.
- D'autre part, la formation au Master en Gestion Budgétaire contribuera à la formation de chercheurs ayant la capacité de bénéficier dans le domaine des sciences de gestion et d'autres branches scientifiques connexes, tels que les systèmes financiers publics, l'entrepreneuriat et la prospective, et la formation de cadres capables de gérer et de prendre la décision appropriée, Cette formation est la meilleure voie pour accéder à la profession de conseiller financier.

6- Profils et compétences visés:

A l'issue de la formation et de l'obtention d'un master académique en gestion budgétaire, l'étudiant aura une connaissance de sources et de nature multiples (économiques, statistiques...), et ainsi il aura obtenu un bilan de connaissances qui le qualifie pour :

- La capacité de comprendre et d'analyser les finances publiques, et de comprendre le fonctionnement des services budgétaires départementaux
- Acquérir des compétences lui permettant d'exercer un travail responsable et motivant lié au terrain (travail pour les collectivités locales, diverses administrations publiques, ministères...);
- la possibilité de prendre en charge les services budgétaires ;
- la possibilité de prendre en charge les services budgétaires ;
- Acquisition de compétences en contrôle et audit dans le secteur public.
- La capacité de poursuivre des études de troisième cycle dans le domaine de la gestion, de la gestion budgétaire et de l'édition d'ouvrages scientifiques avec une méthodologie solide, et donc la possibilité d'encadrer et de fournir les compétences et aptitudes spécialisées nécessaires à l'université ou à toute autre institution et organisme ;
- Développer la base de recherche scientifique dans le cadre des connaissances et de l'accumulation scientifique produites par ce système

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

Les diplômés titulaires d'un Master en gestion budgétaire peuvent facilement être employés en raison de la présence d'une demande sur le marché du travail, et notamment :

- Les services du budget des collectivités locales.
- Les services budgétaires dans les ministères.
- Les services du contrôle financier, et conseiller financier

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n°160du 09 AOUT 2016

portant Harmonisation des Masters habilités au titre de l'université de Batna 1 pour le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 29Dhou El Hidja 1409 correspondant au 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna ;
- Vu le décret exécutif n°01-208 du 2 Joumada El Oula 1422 correspondant au 23 juillet 2001 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement des organes régionaux et de la conférence nationale des universités,
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°139 du 07 Aout 2008, modifié, portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2008 - 2009 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°212 du 01 Juillet 2009, modifié, portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2009-2010 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°775 du 12 Aout 2014 portant habilitation de masters ouverts au titre de l'année universitaire 2014-2015 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°507 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu le procès-verbal de la réunion conjointe des Vices Recteurs Chargés de la Pédagogie et des Présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux Secrétaires Permanents des Conférences Régionales relative à la procédure d'harmonisation des masters, tenue les 20-21 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités du Centre (Université de Blida 1), les 24-25 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Est (Université de Constantine 2) et les 27-28 février 2016, au siège la Conférence Régionale des Universités de l'Ouest (Université d'Oran 1) ;



- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», portant validation de l'harmonisation des masters, présentés par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université des Sciences Islamiques « Emir Abdelkader », le 22 mai 2016.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet l'harmonisation des Masters du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», habilités au titre de l'université de Batna 1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté ne concernent pas les étudiants inscrits en master antérieurement à l'application du présent arrêté.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de master de l'établissement concerné.

Art. 3 : Sont abrogées, les spécialités des masters du domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales», habilitées au titre de l'université de Batna en vertu de:

- l'arrêté n°139 du 07 Aout 2008, modifié
- l'arrêté n°212 du 01 Juillet 2009, modifié,
- l'arrêté n°775 du 12 Aout 2014,

Art. 4 : L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Art. 5 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le :.....

**Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique**



Annexe :
Harmonisation des Masters habilités
au titre de l'Université de Batna 1
pour le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales»

| Domaine | Filière | Spécialité | Type |
|---|---|---------------------------------------|------|
| Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales | Sciences commerciales | Marketing des services | A |
| | Sciences de gestion | Management des ressources humaines | A |
| | | Management budgétaire | A |
| | | Management public | A |
| | Sciences économiques | Economie industrielle | A |
| | | Economie monétaire et bancaire | A |
| | Sciences financières et comptabilité | Comptabilité et audit | A |

